

COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS ET PRATICIENS DE GENETIQUE MEDICALE

Président :

Nicole PHILIP (Marseille)

Association régie selon la loi du 1^{er} Juillet 1901

Vice-Président :

Sylvie MANOUVRIER
(Lille)

Site web : <http://college-genetique.igh.cnrs.fr/>

Secrétaire Générale :

Dominique GAILLARD
(Reims)

Secrétaire adjoint :

Cyril GOIZET (Bordeaux)

Trésorier :

Sandrine MARLIN (Paris)

Membres du Conseil :

Dominique BONNEAU (Angers)

Bérénice DORAY (Strasbourg)

David GENEVIEVE (Montpellier)

Brigitte GILBERT (Poitiers)

Delphine HERON (Paris)

Philippe JONVEAUX (Nancy)

Isabelle TOUITOU (Montpellier)

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 Février 2012

Réunion à Marseille de 11-12H, salle SAMENA

Membres du collège présents : Bahudu M, Baumann C, Bellanné-Chantelot C, Bezieau S, Blanchet P, Bofespflug-Tanguy O, Bonneau D, Bonnefont JP, Charron P, Coubes C, Delpech M, Demeer B, Dollfus H, Faivre L, Gaillard D, Gilbert-Dussardier B, Geneviève D, Héron D, Lacombe D, Layet V, Leheup B, Manouvrier S, Marlin S, Martinville B, Mercier S, Odent S, Philip N, Pinson L, Port-Lis M, Privat M, Ray P, Roume J, Safre V, Sanlaville D, Sarda P, Saugier-Veber P, Thauvin C, Touitou I, Toutain A,
Internes présents : Gretto S, Marey I, Mercier S, Moutton S.

1. **Informations (N Philip): Réunion en avril 2010 avec la CNIPI** (Commission Nationale de l'Internat et Post-Internat):
 - Maintien de la spécialité de Génétique avec DES de 4 ans.
 - Discussion au cours de l'AG à propos du syndicat des internes qui nous informe de sa demande auprès de la CNIPI de pouvoir bénéficier d'une année de formation supplémentaire systématique post-internat. N Philip regrette que le collège n'ait pas été informé auparavant. Ce point est à rediscuter avec le CNU.
2. **Le conseil scientifique du CNCI a sollicité les enseignants pour constituer une banque de QCM**, afin de bâtir une épreuve de validation, de notions de base indispensables à tout médecin entrant dans la validation du DCEM4 : il s'agit d'une épreuve portant sur les connaissances générales, qu'il sera indispensable d'obtenir pour s'inscrire à l'ECN.
>200 QCM de génétique ont été proposés par les Généticiens des différentes facultés, collectés et transmis par le Collège pour la banque nationale.
3. **Mise à jour du polycopié :** Cette mise à jour des différents chapitres a été coordonnée par Damien Sanlaville et sera mise prochainement sur le site UMVF (Université Médicale Virtuelle Francophone). Cette version sera également disponible sur le site du collège. De nouveaux chapitres pourraient être traités et Damien fait appel aux bonnes volontés.
4. **Le point sur l'enseignement de Génétique L2/L3.** Une UE de Génétique a été individualisée par le ministère, et correspond à 4ECTS. Pour faciliter l'intégration de la Génétique dans la programmation auprès des doyens, une lettre cosignée par P Jonveaux, président du CNU et N Philip, présidente du Collège, mentionnant que le nombre d'heures d'enseignement devait se situer entre 24 et 40 heures. D'après les informations recueillies auprès des responsables d'enseignement en Génétique par D Gaillard, la majorité des cours est programmée en L3. Une grande majorité des enseignements est programmée en 32 heures, comprenant le plus souvent 4 à 6h d'ED. Le nombre d'heures de cours varie cependant de 47 à 20 incluant de 0 à 12 heures de TD .
5. **Référentiel métier CNIPI :** Un groupe de travail s'est constitué (M Delpech, P Jonveaux, D Lacombe, B Leheup, S Manouvrier, H Sobol) afin de rédiger un référentiel métier en Génétique Médicale avec les 3 versants : clinique, biologique et moléculaire, à l'usage des commissions de qualification du Conseil National de l'Ordre des Médecins. A côté de ce référentiel qui tient compte des nouvelles technologies, le CNIPI a demandé au Collège d'ajouter des conduites à tenir. Des situations cliniques types ont été rédigées par les membres du bureau du collège

Présidence : Département de Génétique Médicale - Hôpital d'Enfants de la Timone – 13385 Marseille cedex5

Tel : 04 91 38 67 34.6630 Fax 04 91 38 46 04 nicole.philip@mail.ap-hm.fr

Secrétariat : Service de Génétique, HMB, CHU Reims 51092 Reims cedex

Tel : 03 26 78 85 82 Fax : 03 26 78 45 41 dgaillard@chu-reims.fr

Trésorier : Service de Génétique - Hôpital Trousseau, 75 571 Paris Cedex 75571

Tel : 01 44 73 54 84 Fax : 01 44 73 54 98 sandrine.marlin@trs.apfp.fr

- Bilan génétique d'un enfant présentant une déficience intellectuelle dans un contexte dysmorphique,
- Conseil Génétique du syndrome d' X Fragile,
- Prise en charge d'une femme enceinte après découverte d'une anomalie fœtale à l'échographie,
- Conseil génétique après le diagnostic de mucoviscidose chez un enfant,
- Prise en charge d'une démarche de diagnostic présymptomatique de maladie de Huntington.
- Prise en charge d'une démarche de diagnostic présymptomatique dans le cadre d'une maladie neurodégénérative de sévérité modérée ou avec bénéfice médical,
- Prise en charge d'une situation de prédisposition au cancer,
- Conseil génétique en présence d'une translocation chromosomique équilibrée

6. Organisation de l'enseignement national des internes depuis la filiarisation de la spécialité : L'année des Assises, les internes ont une journée d'enseignement la veille des Assises et une semaine en septembre à Paris. Deux semaines sont prévues les années sans Assises : en mars (au moment des journées Pierre Royer et en septembre). B Leheup et D Sanlaville envisagent d'organiser un ou deux jours d'accueil pour les nouveaux internes en octobre, avant qu'ils ne prennent leurs fonctions pour les informer au mieux sur les possibilités de formation et sur les différents masters. Afin qu'ils soient bien informés des différentes réunions, un lien serait possible entre leur site internet et celui du Collège. Il suffit d'informer Isabelle Touitou qui se propose de continuer à mettre les informations sur le site (faut-il encore qu'on lui transmette..). Le 3^{ème} jeudi fait partie de l'enseignement. Certes c'est un coût pour les internes qui sont loin de Paris, mais les dates sont connues à l'avance et les internes, salariés, peuvent bénéficier des « prems ». La possibilité de vidéoconférences a aussi été discutée.

Le déplacement des enseignants est pris en charge par le collège, tant qu'il reste une trésorerie disponible, mais le relais devra être pris à un certain moment par la FFGH, puisqu'il n'y a plus de cotisations pour le Collège.

7. CNP : Conseils Nationaux Professionnels. Il s'agit de structures fédératives regroupant les spécialités au service de la qualité des pratiques et des soins. Ces CNP regroupent différentes composantes professionnelles (sociétés savantes, collèges, syndicats, associations de FMC, organismes agréés d'EPP, et autres). Chaque CNP regroupe des professionnels issus des différents organismes représentatifs de la spécialité, est régi par une double gouvernance scientifique et professionnelle dont le champ de compétence est celui de l'évaluation et de l'amélioration des pratiques professionnelles. Pour chaque spécialité, il ne peut exister qu'un seul CNP.

Les missions du CNP : la formation, l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles (organisme(s) agréé(s) EPP), et/ou l'accréditation (pour certaines spécialités, c'est le CNP lui-même qui agrée. Un CNP prend le rôle d'interlocuteur privilégié pour les questions concernant les pratiques de la spécialité, la veille technologique/ thérapeutique et les compétences professionnelles.

P Jonveaux et N Philip ont été contactés pour que les Généticiens participent au CNP de Biologie. Ils ont demandé que la Génétique ait son propre CNP. N Philip a repris les textes parus concernant les objectifs. Un projet doit être rédigé prochainement, sachant que l'organisation de certains CNPs, comme celui de Pédiatrie, sont déjà programmés.

Un CNP est constitué des représentants :

- de la ou des sociétés savantes de la spécialité (s'il y en a plusieurs : au moins les plus représentatives)
- des syndicats professionnels des médecins libéraux et hospitaliers de la spécialité
- d'autres structures fédératives regroupant des médecins d'une spécialité en fonction de leur exercice en secteur libéral ou public (universitaire ou non) et/ ou paritaires
- des organismes et des structures de la spécialité impliquées dans la formation initiale et/ ou continue pour les CNP que le souhaitent

Les principes généraux de gouvernance des CNP sont :

- la représentation paritaire des médecins selon leur mode d'exercice (établissement public, privé) en prenant en compte les données de répartition au niveau national
- La réunion dans la gouvernance des représentants des différentes composantes de l'activité liée à la spécialité
- L'indépendance scientifique
- La transparence financière et politique affichée de gestion des conflits d'intérêt.

Il est important de soumettre rapidement un projet de CNP de Génétique. A terme, il est possible que le Collège des enseignants et Praticiens de Génétique Médicale soit remplacé le CNP de Génétique. Actuellement, la quasi-totalité des spécialités médicales et chirurgicales adhèrent à la FSM (Fédération des spécialités médicales qui a évolué vers la fédération de CNPs de spécialités au service de la qualité et des pratiques professionnelles.

Dominique Gaillard, secrétaire